



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 6 février 2024

Présidence : Anne-Marie Fischer, Présidente

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 05/2024 de la Municipalité du 4 décembre 2023 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder un crédit de construction de CHF 2'015'000.- TTC (deux millions quinze mille), relatif aux infrastructures du site scolaire de Bois-Murat, en particulier le raccordement au chauffage à distance des Services industriels de Lausanne, la réalisation d'un bassin de rétention, la réfection de canalisations, la réalisation d'un nouvel éclairage public, de couverts à vélos et motos en y ajoutant 20 places supplémentaires au minimum au présent préavis, de bornes de recharge et de deux conteneurs de déchets ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce crédit de construction à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 6 février 2024.

La Présidente :


Anne-Marie FISCHER



La Secrétaire :


Fabienne GHEZA